



Vente d'un fauteuil de salon électrique relaxe

Par **VIDALE Chantal**, le **01/08/2017** à **15:27**

Bonjour,

Sur le marché nous nous sommes fait avoir en achetant un fauteuil de salon. Mon époux ne se trouvant pas bien assis dedans a voulu se rétracter deux semaine après par téléphone tout était simple. Le vendeur ne si opposé pas et était d'accord de nous rendre nos chèques ainsi de nous rembourser les 130 Euros payé en liquide. J'ai fait une lettre en recommandé accuse réception qu'il a bien reçu quelques jours plus tard sans nous y répondre.

Nous sommes tous les deux avec des pensions. Je suis en fauteuil roulant électrique et n'ai pas la mobilité de mes bras facile. Alors; je n'ai pas vu la feuille et comme ben souvent je dois faire confiance à mon mari.

Je croyais avoir une garantie sur le fauteuil de salon vu qu'il est électrique. Rien, le papier n'est rien et nous ne pouvons pas nous rétracter. Adieu à 730 Euros avec quelque chose que je voulais qu'ils reprennent de suite à la livraison. D'autres personnes vont se faire avoir.

Comment faire pour les protégées ? Je ne connais pas les lois. Merci de votre aide !

Cordialement.

Mme VIDDALE

Par **Visiteur**, le **01/08/2017** à **16:10**

Bonjour,

vous n'avez aucun droit de rétractation en ayant acheté sur place. Par contre vous avez une garantie de 2 ans je crois ? qui elle est obligatoire et légale... Vous devez avoir une facture ? avec le nom de la société qui vous l'a vendu ?

Par **VIDALE Chantal**, le **01/08/2017** à **18:21**

Bonjour,

Oui, j'ai bien une feuille comme une facture mais rien qui dit qu'il est garantie un après vente. J'ai cherché sur les pages jaunes savoir ou il se trouvait sans résultat. Il n'existe pas, sa société est veine. Le seul numéro de téléphone tombe sur son portable. Merci mais mes doutes se sont fondé sur des choses comme pas de secrétaires et un seul numéro.

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **08:13**

cela s'appelle une arnaque !

Par **VIDALE Chantal**, le **02/08/2017** à **12:25**

Bonjour,
nous sommes d'accord ! Devons nous le signaler à la police ? Qui êtes vous ? Un avocat ?
Merci de votre soutien. Connaissez vous l'article du Code Civil ?
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **12:44**

il peut être autoentrepreneur et n'avoir aucune secrétaire et qu'un seul numéro de téléphone.
Mais si vous avez une facture telle qu'on peut l'entendre, il doit être mentionné dessus des renseignements administratifs officiels et notamment la dénomination de ladite entreprise.
Vous dites avoir envoyé une lettre ? Donc vous avez une adresse ?

Par **VIDALE Chantal**, le **03/08/2017** à **18:02**

Bonjour !
Oui, j'ai bien une adresse mais celle ci ne se trouve pas dans l'annuaire. Comment ma lettre est arrivée, je l'ignore car l'envoi en recommandé avec accusé réception le 6.6.17 et nous avons reçu le papier rose le 8.6.17. Va-t-il le chercher directement à la poste ? Rien que pour fonder une association non lucratif, il faut un président ou dire un directeur et sous directeur puis une secrétaire et un comptable. Ce n'est pas un entreprise.